

PARIS, LE

—
Le Ministre

19.03.2010*001474

—
BCIP/PRCB

Monsieur le Député,

Par lettre du 22 février dernier, vous avez appelé mon attention sur les préoccupations du collectif de parents français en cours d'adoption dans les orphelinats haïtiens. Je vous prie donc de bien vouloir trouver, ci-après, les derniers éléments dont nous disposons sur la situation de ces familles adoptantes.

A la date du séisme survenu le 12 janvier en Haïti, 1011 enfants haïtiens, dont 80 % ont au moins un de leurs deux parents biologiques, étaient concernés par une procédure d'adoption en cours.

372 enfants ont été transférés vers la France depuis le 22 janvier dernier. Ils disposaient tous d'un jugement d'adoption rendu avant le séisme. Cette opération a été rendue possible grâce à la décision prise par le Gouvernement, en accord avec les autorités haïtiennes, de faciliter leur acheminement vers la France.

L'objectif principal est maintenant de répondre sur le long terme aux besoins des enfants et de leurs parents adoptifs.

Sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et européennes, du ministère de la Santé et des Sports et du secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité, une mission de pédiatres, pédopsychiatres et psychologues a été à pied d'œuvre en Haïti du 27 février au 6 mars. Elle a pu examiner la totalité des 117 enfants dont la procédure d'adoption est allée à son terme, c'est-à-dire dont l'adoption a été homologuée par un juge haïtien.

... / ...

Monsieur Didier QUENTIN
Député de la Charente-Maritime
Maire de Royan
21, boulevard Germaine de la Falaise
17200 ROYAN

